

Initiatives ministérielles

les le gouvernement avait introduit une taxe sur les transports. Nous avons pris position contre cette taxe parce qu'elle défavorisait les gens qui se rendent dans les localités isolées. Elle imposait un fardeau indu à ces gens parce que leurs billets d'avion coûtent plus cher. La population du nord et des régions isolées payait un pourcentage beaucoup plus élevé et des montants beaucoup plus élevés que ceux du sud.

En me fondant aujourd'hui sur les arguments avancés à ce moment, j'appuie la motion présentée par ma collègue, la députée de Yukon. Par cette motion, nous voulons que la Chambre reconnaisse que certaines taxes à taux fixe imposent un fardeau injuste à la population des régions isolées et septentrionales du Canada. Chaque fois que le gouvernement lève une nouvelle taxe de 5, 6, 7, 8 ou 9 p. 100 applicable partout au Canada, il ne tient pas compte des prix élevés que certains Canadiens doivent payer pour obtenir des services qui sont courants et bon marché dans les régions densément peuplées du sud. Chaque fois qu'on augmente d'un cent le prix de l'essence, ou qu'on impose une taxe de 10 p. 100 sur les billets d'avion ou encore une taxe sur les appels interurbains, on double le fardeau, on augmente le fardeau fiscal des habitants de ces localités.

C'est pourquoi il faut vraiment savoir ce que l'on fait lorsqu'on adopte des mesures fiscales comme celle-ci ou comme la fameuse TPS. Je doute que les députés ministériels l'aient bien compris. Je sais que certains députés conservateurs représentent des localités qui ont souffert de la suppression de la déduction fiscale accordée aux habitants du Nord. Ces députés n'ont pas pu dire à la Chambre des communes: «Attendez, les localités du nord de l'Alberta vont en souffrir, et celles du nord de la Colombie-Britannique, et du nord de la Saskatchewan, et du nord de l'Ontario, ou de la région de l'Atlantique.» Mais ils savent que c'est le cas et que la politique fiscale de leur gouvernement fait du tort aux collectivités mêmes qu'ils sont censés représenter.

Il est malheureux que les députés conservateurs de l'arrière-ban hésitent parfois à critiquer leur gouvernement. Je félicite le député ministériel qui a pris la parole plus tôt aujourd'hui pour appuyer notre motion, car il a

eu le courage de s'opposer là-dessus au féroce whip de son parti et aux ministres du gouvernement.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à l'appui de la motion présentée par la députée du Yukon.

Je voudrais d'abord préciser aux Canadiens qui suivent nos délibérations que ce n'est qu'un début pour ce gouvernement qui ne pense qu'à imposer de nouvelles taxes. Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, il n'y avait aucune taxe sur les télécommunications. En l'espace de cinq ans, il a essayé de museler les Canadiens en taxant leur capacité de communiquer. C'est l'arme suprême d'un gouvernement qui a perdu les pédales. Il a laissé le pouvoir lui monter à la tête et il ne vit plus que pour taxer.

Même la taxe sur les ventes des fabricants, cette source cachée de chômage, qui était de 9 p. 100 lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir est passée à 13,5 p. 100 en seulement cinq ans. La seule chose que ce gouvernement comprend, ce sont les taxes. Les Canadiens en ont assez de se faire faire les poches par ce gouvernement, qui leur enlève leurs dollars durement gagnés.

Cette taxe sur les télécommunications, qui est déjà néfaste en soi, est particulièrement préjudiciable aux Canadiens du Nord. Par exemple, dans la région de Nickel Belt, de nombreux membres de collectivités surtout autochtones dépendent de la radio et du téléphone. Lorsqu'ils doivent rejoindre l'école de leurs enfants, ce n'est pas comme vous et moi, monsieur le Président, qui n'avons qu'à décrocher le récepteur pour faire un appel local. Eux, ils doivent faire un appel interurbain par radiotéléphone. Or, ce gouvernement veut imposer une taxe de 11 p. 100 sur ces appels, ce qui représente une hausse de 1 p. 100.

En fait, le Centre pour la promotion de l'intérêt public a effectué une étude sur la politique concernant les consommateurs du nord et les télécommunications. Lorsqu'ils ont témoigné devant l'organisme de réglementation, ils ont déclaré: «En 1981, en ce qui concerne Bell Canada, on a constaté que les abonnés de Bell habitant dans les territoires du Nord-Ouest et dans le nord du Québec et de l'Ontario dépensaient en moyenne entre 625 \$ et 650 \$ par an en frais de service. Alors que la moyenne des frais assumés par les abonnés dans l'ensemble du territoire n'était que de 206 \$ par an.»